

Contech : l'économie circulaire en ébullition

BTP

Depuis le 1^{er} mai, la « responsabilité élargie du producteur » (REP) développe une nouvelle filière de collecte et de recyclage des déchets du secteur du bâtiment.

Camille Wong

C'est un grand bouleversement dans un secteur qui représente à lui seul 42 millions de tonnes par an de déchets, soit l'équivalent de la totalité des déchets ménagers. Plusieurs fois repoussée, la nouvelle filière REP de collecte, réemploi et recyclage des déchets dans le bâtiment est opérationnelle depuis le 1^{er} mai.

Prévue par la loi antigaspillage et économie circulaire (Agec), cette « responsabilité élargie du producteur » repose sur le principe du « pollueur-payeur » : le coût de prise en charge des déchets est supporté par les fabricants, distributeurs et importateurs. Une première dans le bâtiment, alors que la France compte une vingtaine de filières REP dans des secteurs comme l'électronique ou les meubles.

Une aubaine pour les contechs, les start-up de la construction, qui évoluent dans l'économie circulaire.

« Nous avons toujours été accueillis avec bienveillance et gentillesse, mais les acteurs voyaient l'économie circulaire bien loin de leurs problèmes opérationnels du moment. La REP fait passer l'ensemble de ces acteurs de la curiosité à l'urgence », glisse Romain de Garsignies de StockPro, plateforme de gestion et de revente de matériaux neufs (invendus, surplus de chantier...).

Massifier le recyclage

Des opportunités de développement pour les jeunes pousses, qui vont surtout passer par les éco-organismes (Ecominéro, Valobat, Valdelia et Ecomaison) chargés de gérer la filière et de collecter les écocontributions des pollueurs. Ils vont avoir un rôle de prescripteurs auprès des acteurs du secteur.

« Au lieu que ce soit seulement les "early adopters" et les plus engagés qui utilisent nos solutions, les éco-organismes vont nous permettre d'avoir une adoption plus large et

massive », souligne Cécile Villette, cofondatrice d'Altroad, spécialiste de la traçabilité des déchets de chantier, en discussion avec certains d'entre eux pour signer des partenariats.

Dans l'immédiat, la priorité des éco-organismes reste le maillage territorial de points de collectes des déchets, avec les opérateurs déchets privés ou publics. « Ils ont un énorme enjeu sur la traçabilité et l'automatisation. Ils doivent pouvoir savoir si leurs points de collecte, par exemple, sont des sites rentables », poursuit la cheffe d'entreprise, qui cumule 9 millions d'euros de financements.

Mise en place progressive

Une occasion aussi pour la jeune pousse Ecodrop. « Nous sommes opérateur de Valobat dans quatre départements d'Ile-de-France pour récupérer les déchets sur ces points de collecte », avance Marie Combarieu, la cofondatrice. Sa start-up aux 13 millions de chiffre d'affaires offre un large panel de prestations sur le recyclage des déchets. Dans le cadre de la REP, elle s'attelle aussi à équiper les distributeurs qui ont des points de vente de plus de 4.000 m² (comme Point P, Leroy Merlin...) et doivent désormais avoir une petite déchetterie sur place.

La mise en place générale de cette nouvelle filière va être progressive. Si certaines start-up surfent sur



Les déchets dans le bâtiment représentent 42 millions de tonnes par an. Photo iStock

la vague, car elles répondent à des défis prioritaires des éco-organismes, d'autres se montrent plus patientes. « Nous sommes encore trop en avance. La problématique majeure des éco-organismes repose sur la massification des différents gisements de déchets vers les filières de valorisation. Le matériau neuf n'est pour l'instant pas une priorité », glisse Romain de Garsignies de StockPro, qui vise les 6 millions de chiffre d'affaires cette année.

Marché de réglementation

Reste que la REP ne fait pas que des heureux, ou tout du moins soulève des interrogations. Pour que les déchets puissent être repris gratuitement par les éco-organismes, ils doi-

vent d'abord être suffisamment bien triés à la source. « Mes clients, qui sont les centres de tri, s'interrogent. Leurs flux de déchets vont changer, ceux-ci seront mieux triés, mais économiquement, ce n'est pas forcément intéressant pour eux, qui ont beaucoup investi dans des outils performants de tri », remarque Nicolas Cruaud, spécialiste du réemploi avec sa start-up industrielle Neolithe.

La jeune pousse intervient à la fin, comme un dernier rempart avant l'enfouissement ou l'incinération des déchets grâce à un processus de « fossilisation », qui transforme le déchet en sorte de granulats réutilisables dans la construction. « Néanmoins, demain, la REP peut agir comme un prescripteur. Vu que

les éco-organismes vont avoir le flux de déchets, ils pourront l'orienter vers des centres de tri qui préfèrent faire de la fossilisation que de l'enfouissement par exemple », nuance le patron.

Avec une levée de fonds de 20 millions d'euros l'année dernière et une autre en préparation pour 2023, Neolithe s'insère dans un secteur encore jeune côté tech, mais tiré par la réglementation. « Celle-ci est l'un des gros structurant de l'évolution de nos marchés et de nos métiers », résume Julien Villalongue, directeur de Leonard, l'incubateur de start-up de Vinci. En d'autres termes, de nouvelles règles du jeu qui permettent de créer des innovations. ■

« La REP fait passer l'ensemble de ces acteurs de la curiosité à l'urgence. »

ROMAIN DE GARSIGNIES
StockPro

COMMUNIQUÉ

EY
Building a better
working world